



REVISION du PLAN LOCAL D'URBANISME de la Commune de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN

- Phase 1 – Du DIAGNOSTIC aux ENJEUX

Première réunion publique de concertation

COMPTE-RENDU

*Réunion du jeudi 14 mars 2013
A partir de 18h en Salle du Conseil
Mairie, 1 rue Victorin MAUREL*

Etaient présents

Près d'une vingtaine de personnes, issue de divers horizons (habitants de la Commune, propriétaires fonciers, élus et agents communaux, journalistes).

Informations relatif à cette réunion

L'assemblée a été conviée à une réunion publique de concertation dans le cadre de la révision du POS en PLU, par voie de presse (La Marseillaise le dimanche 10 mars 2013, La Provence le samedi 09 mars 2013 et le mardi 12 mars 2013) et sur le site Internet du PLU (www.ville-chateau-arnoix-saint-auban.fr).

L'assemblée s'est réunie en Salle du Conseil, présidée par Monsieur le Maire, Patrick MARTELLINI et Monsieur MOUTIN, Directeur de PM CONSULTANT, Bureau d'Etudes missionné par la Commune.

Ordre du jour

Présentation des premières études de la révision du PLU de la Commune : le diagnostic de territoire et les premiers enjeux identifiés.

Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite rappeler, avant tout exposé, la volonté de la Commune de se doter d'un nouveau document d'urbanisme plus approprié à l'évolution du territoire et aux ambitions affichées de l'équipe municipale.

Il précise que la révision du Plan d'Occupation des Sols dit POS en Plan Local d'Urbanisme dit PLU, a été initiée par la précédente mandature, par la délibération de prescription en date du 12 février 2003, et qu'en raison d'opportunités économiques importantes et urgentes sur le territoire Communal, une pause dans la procédure a été décidée le 12 juin 2007. Une révision simplifiée du POS a alors été approuvée le 13 décembre 2007.

Il informe que la reprise de cette procédure de révision du POS en PLU a été discutée, puis actée lors de la délibération complémentaire à la délibération de prescription, en date du 21 mai 2012.

A cet effet, plusieurs marchés publics ont été passés pour accompagner la Commune dans sa révision du POS en PLU : Monsieur Richard TRAPITZINE, Directeur Gérant d'URBAN CONSULT, en qualité d'assistance et de conseil en urbanisme ; Monsieur Pierre MOUTIN et son bureau d'études PM CONSULTANT (en groupement avec NATURALIA Environnement et SITEMODES) pour la réalisation des études et du dossier de PLU.

Monsieur le Maire souhaite rappeler ici, les raisons de cette reprise :

- La prise en compte de l'évolution économique, politique, touristique et écologique de la Commune, au regard de plusieurs projets majeurs (notamment à propos du site écotouristique autour du barrage de l'Escale...);
- La mise à jour des études antérieures, du diagnostic de territoire jusqu'au PADD ;
- La prise en compte de l'évolution de la Règlementation (Loi Montagne, Loi Grenelle II du 12 juillet 2010, Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche du 27 juillet 2010, ainsi que leurs multiples décrets d'application...) et des documents supra-communaux (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux – dit SDAGE...).
- La réalisation d'une évaluation environnementale et d'une évaluation des incidences sur le site NATURA 2000, pour prendre en considération la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel et environnemental de la Commune.

L'objectif avancé par Monsieur le Maire est de débattre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'ici à l'automne 2013, afin d'interrompre la procédure lors de la période de fin de mandat municipal. La procédure reprendra à l'issue des élections municipales de 2014.

Avant de donner la parole à Monsieur MOUTIN, Monsieur le Maire souhaite insister sur la concertation du public qu'il souhaite la plus large et la plus transparente qu'il soit. Cela tout au long de la procédure. En effet, ce Projet de territoire doit être celui de tous les habitants, et les remarques, les avis, les souhaits... de chacun, doivent enrichir ce document.

A cette fin, Monsieur le Maire ajoute que les Services de l'Etat et les personnes et organismes seront régulièrement associés. Plusieurs réunions thématiques avec les différents acteurs, associations, établissements du territoire seront également organisées pour connaître les besoins, les attentes, les avis... Enfin, le public sera associé lors de chaque restitution des grandes phases du PLU (diagnostic, PADD et Orientations d'Aménagement et de Programmation dits OAP, zonage et règlement...).

Plusieurs moyens sont mis en œuvre pour informer le public de la tenue des réunions et pour faire part de leurs avis : des expositions publiques, des registres papiers disponible en Mairie, ainsi qu'un site Internet dédié au PLU avec registre électronique (www.ville-chateau-arnoux-saint-auban.fr). Monsieur le Maire informe également l'assistance que les documents exposés et présentés ce jour seront publiés sur le site Internet et laissés en Mairie à la disposition du public, afin que la population vienne les consulter et inscrire ses avis, remarques ou suggestions sur le registre tenu à sa disposition.

A présent, Monsieur le Maire laisse la place à Monsieur MOUTIN qui présente les études réalisées.

Présentation du Diagnostic aux Enjeux Par Monsieur MOUTIN

1) Les étapes de la construction du PLU et les grands thèmes du diagnostic de territoire.

2) L'évolution du contexte intercommunal

3) Diagnostic de la démographie et du logement

Historique de la croissance démographique de la Commune

La pyramide des âges de la Commune

La typologie des logements et la croissance du nombre de logement sur la Commune

4) Vers une diversification du tissu économique local

Les caractéristiques de la population active et les principaux secteurs d'activités

Les principales zones d'activités

Les commerces de proximité

L'agriculture

Le tourisme

5) Centralités et structuration urbaine

Les équipements et services de proximité

Le développement urbain

Les potentialités foncières

Les potentialités de densification

Le patrimoine bâti et architectural

6) Les problématiques liées au transport et au déplacement

La primauté des déplacements donnée à l'automobile

Transport en commun et déplacement doux

L'importance des voies à grande circulation dans la structure urbaine

7) L'environnement, la santé et le cadre de vie

Les grandes unités paysagères

Les contraintes environnementales

Les risques naturels et technologiques

Les réseaux d'eau potable et d'assainissement

Le document de présentation complet est joint en annexe

Question 1 : Comment consulter les zones inondables sur la Commune ?

Réponse 1 : Le présent document n'est pas définitif. Il sera enrichi au fur et à mesure de la procédure. Ainsi, le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) est en cours d'élaboration. L'enquête publique est d'ailleurs prévue du 15 avril au 15 mai 2013. Il en va de même pour le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) dont la réunion publique est prévue le 16 mai 2013.

Question 2 : La conservation des terres agricoles sur Le Plan est un vrai enjeu. Ce secteur doit rester aux agriculteurs...

Réponse 2 : Le secteur du Plan doit se penser dans sa dimension économique, mais aussi écologique, touristique et paysagère. En effet, il est très important, et même remarquable de disposer d'un espace aussi beau et préservé, à 5 minutes à pied d'un centre urbain. Par conséquent, les espaces naturels et agricoles seront effectivement à protéger, et à partager.

Question 3 de Monsieur TRAPITZINE, assistant et conseiller en urbanisme : il est regrettable de constater le peu de monde ce soir pour cette première réunion publique de concertation. Mais ce qui frappe en premier lieu, c'est l'absence de jeunes. Car le Projet de territoire que la Commune est en train de penser, est pensé pour eux. N'y aurait-il pas quelque action à mener avec les jeunes du collège ?

Réponse 3a : Il est effectivement nécessaire d'associer des jeunes collégiens qui n'ont plus forcément la même vision du territoire que nous.

Réponse 3b : On a reçu des jeunes en Mairie il y a quelques mois. Il y a en effet une volonté des jeunes de proposer des choses, de s'associer à des projets de territoire...

Question 4 : Il est nécessaire de préserver le territoire. Il faut donc se concentrer non plus seulement sur l'industrie, mais aussi sur le patrimoine qui est très riche sur la Commune...

Question 5 : Depuis que je me suis installé sur la Commune, je n'avais jamais vraiment constaté le potentiel de la Commune. Aujourd'hui, avec l'exposé du Bureau d'Etudes, j'ai pu constater, avec des preuves concrètes, les potentialités importantes et leurs qualités patrimoniales, environnementales, touristiques...

Réponse 4 et 5 : Effectivement. Et le travail qui est mené par ce PLU, est là pour répertorier les richesses et les potentialités, et mettre en place une stratégie d'aménagement et de développement économique, en particulier touristique sur la Commune.

L'ordre du jour étant clos et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée.

Documents joints :

→ *Annexe 1 : Document de présentation*